

## Prix Emilie Kempin-Spyri 2021



*Zita Küng*

### Laudatio (Agnes Dormann)

Lorsqu'on lui demande ce que l'attribution du prix Emilie Kempin-Spyri lui évoque, Zita Küng pense immédiatement à l'imposante « chaise longue » bleu vif de Pippilotti Rist : le nom, le titre et les dates de naissance et de décès d'Emilie Kempin-Spyri y sont brodés. Ce canapé a été dévoilé en 2008 lors d'un symposium à l'Université de Zurich, en souvenir de la première privat-docente de Suisse et de l'Université de Zurich (<https://www.news.uzh.ch/de/articles/2008/2452.html>). Mais surtout, Zita Küng se souvient des paroles de la professeure de droit Beatrice Weber-Dürler, qui s'est exprimée lors du symposium sur l'évolution de la vision de l'égalité dans le monde juridique : « Depuis Emilie Kempin-Spyri, je ne suis que la deuxième chargée de cours ».

Pour Zita Küng, la remise du prix Emilie Kempin-Spyri l'engage sur les traces d'une grande dame. Mais ce prix est aussi un grand honneur et une immense joie. Emilie Kempin-Spyri est une référence pour elle et il reste encore beaucoup à étudier sur son œuvre. Dans son intervention à ce même congrès, l'historien Jakob Tanner a décrit Emilie Kempin-Spyri comme une femme « pragmatique, flexible, inventive et innovante », qui « avec une volonté indéfectible de s'affirmer » « a fait sienne la promesse des Lumières de la société bourgeoise prônant l'égalité et la reconnaissance et, ce faisant, a participé activement au façonnement des relations sociales ». Description qui correspond parfaitement à Zita Küng.

Zita Küng a été « confrontée » au thème de l'égalité en tant que jeune femme déjà – un thème qui ne l'a plus jamais quittée. Dans sa famille, les garçons et les filles étaient traités sur un pied d'égalité, les

deux garçons et les deux filles ont toujours eu les mêmes droits et devoirs – « et ce n'était pas une formule juridique », affirme Zita Küng.

Ce n'est qu'en grandissant qu'elle n'a plus très bien su ce qui valait pour une jeune femme, ce qui lui était permis et ce qui ne l'était pas. Le nouveau mouvement féministe, né dans la foulée des mouvements de mai 68, lui a permis de débattre sur ses questions, d'évoquer son malaise, sa perception de la réalité et de se positionner. Toutes les préoccupations étaient prises au sérieux, les structures et les règlements en vigueur analysés. Le mouvement féministe lui a permis de s'ancrer, à la fois en tant que personne, mais aussi en ce qui concerne les questions politiques et sociales générales. En tant que membre fondatrice de l'« Organisation pour la cause de la femme », aussi connue sous son acronyme allemand OFRA, Zita Küng aspirait à changer la société en profondeur. Consciente de ces réalités sociétales et juridiques, elle ne pouvait plus se taire. Cette attitude lui a valu de nombreuses confrontations, en particulier avec les milieux conservateurs. Dans le cadre de l'exposition consacrée aux 50 ans du droit de vote des femmes, actuellement visible au Musée national suisse, (<https://www.landesmuseum.ch/frauenrechte>), on peut même voir une copie d'une fiche que le service de renseignement avait établie sur elle en raison de son engagement au sein de l'OFRA.

La curiosité et les défi intellectuels, mais aussi le besoin de connaître les structures, les mécanismes et les normes qui caractérisent la société ont conduit Zita Küng à entamer des études de droit après ses études de musique. Ce choix a aussi été dicté par le fait que sa vie de musicienne ne lui aurait pas permis d'avoir assez d'indépendance pour gagner sa vie et vivre sa grande passion durant son « temps libre ».

Pour Zita Küng, le concret, l'abolition de la « pesanteur patriarcale » comme elle nomme le phénomène global des structures de pouvoir, était une priorité. Avec d'autres militantes, elle est montée sur des tribunes, dont l'OFRA avait toujours été tenue à l'écart. Ensemble, elles ont cherché le dialogue avec les gens de la rue, ont monté un théâtre de rue ou organisé une audience avec les conseillers aux États du canton de Zurich de l'époque, dans le sillage de la première journée de grève des femmes en 1991, pour discuter du projet de loi sur l'égalité, qui est entré en vigueur en 1996.

L'engagement de Zita Küng se lit comme un résumé de l'histoire de l'égalité juridique des femmes en Suisse, dont le lent développement est toujours en cours aujourd'hui. Dès le début des années 70, elle s'est engagée en faveur de la dépénalisation de l'avortement. Un combat qui a trouvé son issue en 2002 avec l'introduction de la solution des délais. Mais elle s'est également engagée pour d'autres thèmes importants en matière d'égalité de traitement dans le cadre d'actions, de récoltes de signatures et de campagnes de votation : on peut citer ici l'initiative populaire « Égalité des droits entre hommes et femmes » (1976/1977 récolte de signatures et 1980 direction de la campagne de votation), l'initiative pour la solution du délai 1975/1977, l'initiative populaire pour une « protection efficace de la maternité » (1977/78 récolte de signatures, 1984 campagne de votation) et la campagne de votation pour le nouveau droit matrimonial 1985 à 1988. Récemment, elle a fait campagne pour l'égalité des agricultrices en matière d'assurances sociales, mais a malheureusement échoué face à la résistance de l'Union des paysans dominée par les hommes.

Après des études de droit à l'Université de Zurich (1982 à 1987), Zita Küng a travaillé comme greffière au tribunal d'arrondissement de Dielsdorf. Durant cette période, elle a été très active sur le plan politique, en tant que représentante des POCH au Grand Conseil du canton de Zurich (1981 – 1987), au sein du groupe « Frauen Macht Politik ! » (dont le nom signifie à la fois « Les femmes font de la politique » et « Femmes Pouvoir Politique »), mais aussi pour le Syndicat du bâtiment et du bois en tant que

« figure active de l'organisation des grèves à Zurich ». ([https://de.wikipedia.org/wiki/-Zita\\_K%C3%BCng#cite\\_note-1-1](https://de.wikipedia.org/wiki/-Zita_K%C3%BCng#cite_note-1-1)).

Dès 1979, elle a dirigé l'OFRA pendant deux ans en qualité de secrétaire nationale. En 1981, Zita Küng et les juristes Elisabeth Freivogel, Claudia Kaufmann et Brigitte Pfiffner Rauber ont intenté une action civile contre les officiers de l'armée suisse qui avaient utilisé des photos de femmes nues pour les exercices de tir au pistolet. Les arguments, reproduits dans le rapport de l'OFRA, du président du tribunal qui a mené la procédure de médiation semblent surréalistes : « Plutôt que de créer cette agitation, ne devrions-nous pas plutôt nous tourner vers nos congénères qui se font payer pour des photos de nu ? Sans photos de nu, ce genre d'incidents ne se serait pas produit ! » – il ne s'agit là que de l'un des nombreux propos du président du tribunal visant à minimiser cet incident. (<https://www.google.com/search?client=firefoxbd&q=prozess+ofra+gegen+offiziere+der+Armee> :)

L'OFRA n'était évidemment pas légitimée à agir pour défendre les droits de la personnalité et la dignité des femmes dans une action civile. Mais au moins, un tel comportement ne serait aujourd'hui – espérons-le – plus toléré dans le cadre du service militaire ! Bien entendu, ces actions et protestations ont aussi fait les choux gras des médias. D'ailleurs, l'engagement de ces femmes militantes et essentiellement de gauche n'a pas toujours été vu d'un bon œil par la Suisse bourgeoise. Mais elles ont largement contribué à faire évoluer les choses en matière d'égalité.

À la suite d'une votation populaire dans la ville de Zurich, lors de laquelle plus des deux tiers des électeurs ont voté en faveur de la « promotion de l'égalité entre hommes et femmes », la ville de Zurich a créé le « Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes » profitant d'un « créneau politiquement favorable », comme le décrit Zita Küng. De 1990 à 1996, Küng en a été la co-directrice ; durant cette période, elle a mené de nombreuses campagnes et opérations de sensibilisation. À titre d'exemple, on peut citer la campagne « La violence masculine ne fait pas l'homme » menée auprès de la police municipale et qui avait pour but de modifier le dispositif d'intervention en cas de violence domestique. Ou encore la sensibilisation des élèves zurichois à un premier choix professionnel moins stéréotypé. Sous son égide, le bureau a également abordé, pour la première fois en Suisse, le problème du harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Depuis sa nomination à la tête du bureau de l'égalité de la ville de Zurich, Zita Küng a pu faire de sa vocation son métier : dès 1999, elle travaille en tant que conseillère indépendante spécialisée dans les questions de genre et encourage l'approche intégrée de la dimension de genre (« gender mainstreaming »), une stratégie de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Concrètement, cette stratégie vise à prendre en compte les différentes situations de vie et les intérêts des personnes sans distinction de genre dans toutes les décisions et à tous les niveaux de la société.

Zita Küng encourage la recherche fondamentale dans le domaine de l'égalité au travers de différentes activités. Elle a ainsi fondé en 1995 la fondation et l'association FRI – institut suisse d'études juridiques féministes et gender law, [www.genderlaw.ch](http://www.genderlaw.ch), où elle est encore active au conseil de fondation et au comité. Il y a 20 ans, en 2001, elle a cofondé l'association Femmes Juristes Suisse [www.lawandwomen.ch](http://www.lawandwomen.ch), dont elle a été membre du comité directeur jusqu'en 2020. Elle est en outre cofondatrice et membre du comité de la Faculté féministe ([www.feministische-fakultaet.org](http://www.feministische-fakultaet.org)). Elle anime des formations postgrades sur des thèmes juridiques avec une perspective féministe et rédige des ouvrages spécialisés dans le domaine de l'égalité.

Zita Küng a mis sa vie au service de l'égalité entre les hommes et les femmes, tant au niveau sociétal que dans le domaine du droit. Loin de se contenter de prêcher dans ses propres rangs, elle a toujours recherché le dialogue avec des personnes d'origines différentes et ayant d'autres conditions de vie. Elle considère les échanges avec des personnes aux opinions différentes comme une tâche démocratique essentielle. C'est aussi ce « pas vers les autres », cette « discussion les uns avec les autres » et non les uns contre les autres qui manque parfois à Zita Küng dans les débats actuels. C'est pourquoi elle s'engage notamment en tant que présidente de l'association CH2021, qui fait connaître et promeut depuis 2018 le 50<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse ([www.ch2021.ch](http://www.ch2021.ch)). Zita Küng est une femme au courage extraordinaire à qui l'on doit, conjointement avec d'autres militantes, de grands succès. En lui remettant le prix Emilie Kempin-Spyri, le jury entend récompenser son engagement essentiel et sans faille. Une distinction amplement méritée.